

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

**2021 DAE 120-** Subvention (450 000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris dans le cadre du plan Paris Boost Emploi

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Mission Locale de Paris (19e) et de l'autoriser à signer la convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Mission Locale de Paris.

Article 2 : Une subvention de 450.000 euros est attribuée à l'association Mission Locale de Paris domiciliée 34 quai de la Loire (19e) (PARIS ASSO 51804 / dossier 2021\_08948) au titre de l'exercice 2021.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**